

Les politiques climatiques « post Accord de Paris » et leur impact sur le développement durable



Le Fonds Vert pour le Climat : quelles provisions pour le développement durable, quelle reddition des comptes ?



Dakar, 11 & 12 octobre 2016

Notes de référence

- ❑ Le **développement** est une vision que tous les décideurs qui exercent un pouvoir en un moment donné dans un pays donné ambitionnent de parachever
- ❑ Elaborer les politiques qui sous-tendraient **cette vision** a toujours été partout une tâche ardue et très complexe.
- ❑ Pour réaliser cette vision, les Nations adoptent des politiques qui doivent s'inscrire dans un **contexte social spécifique par rapport à des enjeux, des populations et des structures**, car elles affectent des individus, des groupes, des organisations ou des classes dans leurs attitudes, leurs intérêts ou leurs situations sociales.
- ❑ Au demeurant et à travers le monde, les **politiques publiques** ont fait l'objet de beaucoup d'études et sont, de ce fait, diversement appréciées et analysées dans leurs **réalité et leur objectivité**.
- ❑ Il en est ainsi de **l'approche actuelle** que les Pays en Développement (PED) doivent adopter face aux injonctions de la gouvernance internationale du « **Changement Climatique** »

Une année charnière

L'année 2015 a été une année décisive pour la lutte contre les changements climatiques:

- ❑ l'Accord de Paris a été obtenu au terme de négociations hors normes
- ❑ des feuilles de route nationales climatiques, les CPDN ont été élaborées par les pays parties à la CCNUCC
- ❑ les Objectifs de Développement Durable (ODD) reconnaissent désormais les impacts des CC
- ❑ **le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est devenu une réalité**

- 196 Parties, 150 chefs d'état et de gouvernement/ Plus de 30 000 participants



Bien que ces éléments soient encourageants, le plus gros du travail reste à faire avec la définition des modalités de mise en œuvre, d'opérationnalisation et d'articulation de ces différents processus.

Pour camper notre sujet



« l' Accord de Paris » met en perspective, l'effectivité de l'opérationnalisation du Fonds Vert Climat (FVC)

Cette opérationnalisation interpelle la Société Civile Africaine à :

- engager des discussions pour déceler les enjeux ayant trait au développement d'un système de gestion environnemental et social (ESMS) sous le FVC**
- réfléchir sur comment s'assurer que les projets financés par le FVC n'aient pas d'impacts environnementaux et sociaux négatifs ?**

Rappel du contexte historique de l'origine du FVC



Origine de la Finance Climat 1

Découlant des négociations

Conscient de la donne économique-financière et du coût élevé de la mise en œuvre des politiques climatiques, il a été institué à **l'article 11** de la CCNUCC un mécanisme financier afin d'aider les Parties les plus vulnérables et qui ont émis le moins de GES

➤ A l'origine, au sein du FEM et ensuite par le canal du MDP

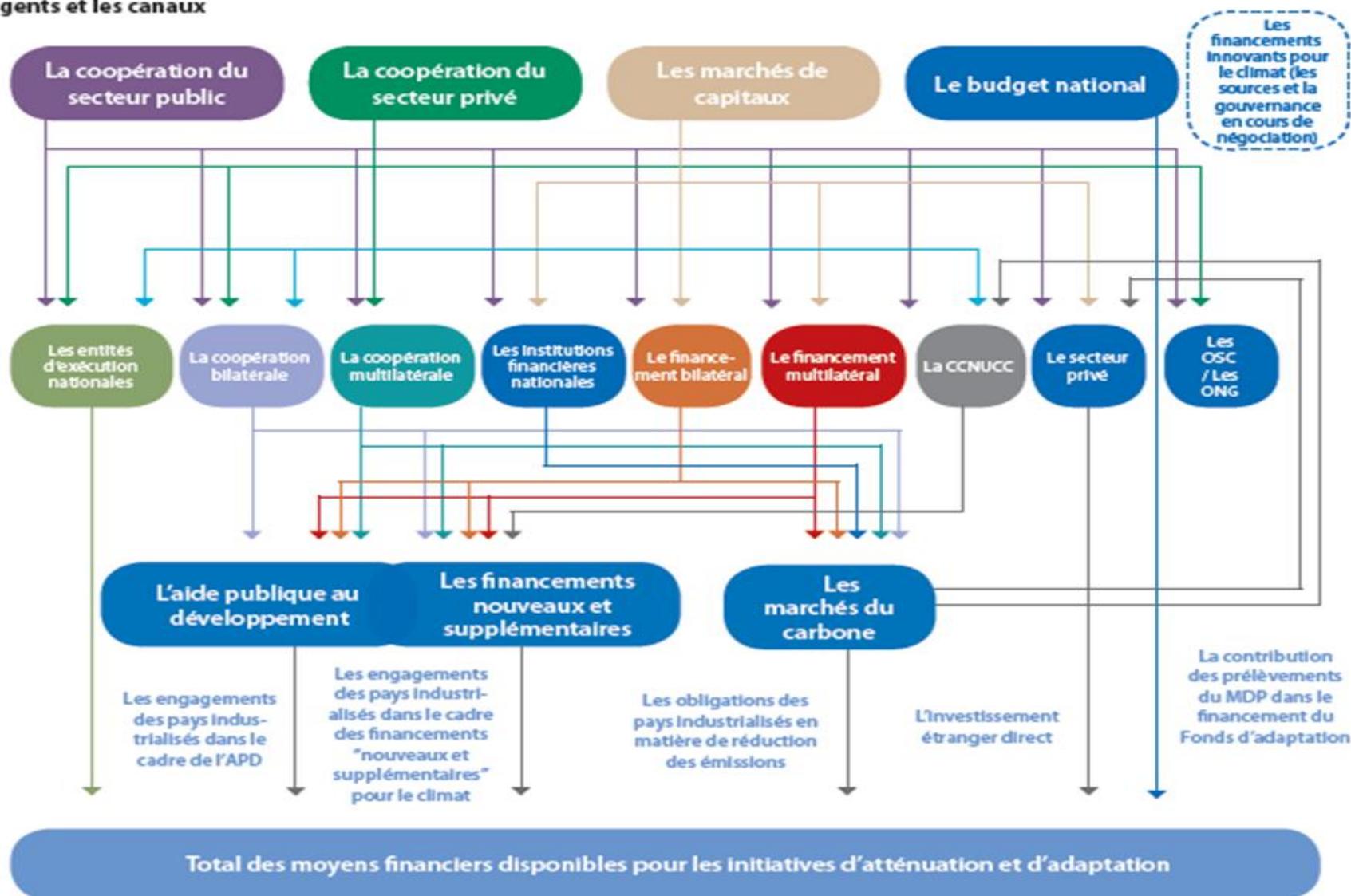
« Mais la mise en place de certaines mesures se révélera quelque fois inadéquate et inéquitable »

➤ En 2010, la CdP 16 de Cancun, confirma les promesses de la CdP 15 de Copenhague de 2009 en créant le FVC

➤ En 2011, la CdP de Durban entérine un accord sur la mise en œuvre du FVC

En réalité la FINANCE CLIMAT a une architecture très complexe qu'il faut se donner la peine de poursuivre une nécessaire préparation pour la comprendre

Figure 1 : Financement destiné à la lutte contre le changement climatique : Les sources, les agents et les canaux



Source: Adapté de Atteridge et d'autres (2009).

Ce qui est nouveau avec le FVC

- ❑ **Le nouveau paradigme de l'opérationnalisation du FVC est orienté vers des modes de développement sobre en carbone et résilients aux changements climatiques.**
- ❑ Cette opérationnalisation est axée sur le cadre de **modèle d'affaires** (*business model framework*):
- ❑ Il y a forcément des objectifs de résultats qui seront mesurés et évalués par des **indicateurs de performance** dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation
- ❑ **L'appropriation nationale est censée être assurée par l'Autorité Nationale Désignée (AND)** pour la sélection des projets et enclencher la procédure de non objection
- ❑ Modalités d'accès aux ressources du Fonds : **Accès direct; Amélioration de l'accès direct, Processus d'accréditation**
- ❑ **Instrument financiers: Dons, prêts concessionnels, investissements en capital ou garantie et**
- ❑ Le tout comme ... une **Facilité destiné au secteur privé**

**enjeux ayant trait au
développement d'un
système de gestion
environnemental et social
(ESMS) sous le FVC**

Les Fiduciaires en Amont au FVC

pour avoir accès au FVC, les pays doivent:

- disposer d'une stratégie / politique nationale sur le climat ambitieuse / cohérente
- Remplir les exigences institutionnelles suivantes ;
 - accords de confidentialités élaborés par le gouvernement,
 - Entités Nationales d'Exécution (ENE) proposées par l'accord de confidentialité et accrédité par le FVC
- présenter des projets qui respectent les exigences de FVC

Les exigences pour les ENEs

❖ **Normes fiduciaires, telles que:** la gestion administrative / financière et les normes comptables; audit interne / externe; cadre de contrôle; cadre de passation des marchés; la divulgation des conflits d'intérêts; code d'éthique; capacité à faire face à la mauvaise gestion / faute professionnelle; normes de gestion du cycle de projet (identification, évaluation, suivi, de contrôle, d'évaluation, etc); capacité financière pour structurer / ingénierie, etc.

❖ **Sauvegardes environnementales et sociales telles que:** le respect du droit; gestion des risques environnementaux / sociaux; groupes défavorisés et vulnérables; droits de l'homme; l'égalité des sexes; conditions de travail et la main-d'œuvre; les peuples autochtones; réinstallation involontaire; protection des habitats / biodiversité naturelle; le changement climatique; la pollution et l'efficacité des ressources; la santé publique et la sécurité, le patrimoine culturel, etc.

Retour sur deux préoccupations importantes

- **Vision partagée: transformer l'économie**
 - Engagement à développer des stratégies de développement bas-carbone
 - rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission et résilient aux CC
- **Principes**
 - la lutte contre les CC s'inscrit dans le contexte des autres grands défis mondiaux (développement durable et lutte contre la pauvreté)
 - référence aux droits de l'homme, égalité des genres, équité intergénérationnelle, transition juste, etc.

Cela implique –au niveau pays- une préparation qui englobe la maîtrise des quatre éléments principaux suivant :

Planification financière	Accéder au financement	Utiliser le financement	Contrôler, établir des rapports et vérifier
<p>a) Evaluer les besoins et les priorités, et identifier les obstacles à l'investissement</p> <p>b) Identifier la combinaison des mesures et les sources de financement</p>	<p>a) Accéder directement au financement</p> <p>b) Mélanger et combiner le financement</p> <p>c) Formuler des projets, des programmes et des approches sectorielles pour accéder au financement</p>	<p>a) Mettre en œuvre et exécuter les projets, les programmes et les approches sectorielles</p> <p>b) Renforcer l'expertise locale et ses compétences</p> <p>c) Coordonner la mise en œuvre</p>	<p>a) Contrôler, établir des rapports et vérifier les flux</p> <p>b) tester les paiements basés sur les résultats</p>

**Je vous remercie
pour votre attention!**

**Antoine FAYE
Senior Consultant
Analyste des Politiques Publiques**

**fayandakarcro@gmail.com
fayan1161@yahoo.com
(+221) 77 1207014**

